



## Attestation – Inscription

Vide-Grenier se déroulant le 16/02/2025 à la salle du Bateau Lyre au Barp

**Ecrivez de manière lisible SVP**

Nom : .....

Prénom : .....

Né (e) le : ..... à : .....

Département : ..... Pays : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Tél. sur lequel vous serez joignable avant /pendant la manifestation :...../...../...../.....

Email : .....

Titulaire et n° de la pièce d'identité : .....

Délivrée le : ..... Par : .....

Déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant,
- Ne vendre que des objets personnels et usagers
- La non-participation à plus de 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile
- Accepter que l'installation se fasse à partir de 6h et jusqu'à 6h45 et à maintenir mon stand jusqu'à 16h10.

Ci-joint :

- Copie recto verso de ma pièce d'identité

Fait à

Le



## Règlement Intérieur et organisation

**Article 1 :** Le vide greniers est organisé par la FCPE du Barp le 16 février 2025. **L'ouverture au public est de 7h à 16h00.**

**Article 2 :** Le Vide grenier est ouvert aux particuliers. Les inscriptions se feront par réservation via le site HelloAsso. Les emplacements seront attribués au fur et à mesure des inscriptions complètes : règlement, fiche inscription remplie et signée, copie R/V pièce d'identité et règlement intérieur rempli et signé. Un emplacement correspond à 2.2m, son prix est fixé à 12 €.

**Article 3 :** Les réservations sont nominatives et chaque emplacement devra être occupé par un seul marchand. Toute concession de droit d'occupation est strictement interdite et pourra entraîner l'exclusion du marchand.

**Article 4 :** L'entrée du vide greniers/déballage est interdite avant 7h00. **L'installation des stands devra se faire de 6h à 6h45.** Tout emplacement réservé et non occupé à 6h45 sera considéré comme libre. L'absence de l'exposant (pour quelque raison que ce soit) ne donnera droit à aucun remboursement de la place. **Les exposants s'engagent à rester jusqu'à 16h00.** Les voitures sont strictement interdites sur la terrasse de la salle.

**Article 5 :** Tous les emplacements devront être tenus dans un parfait état de propreté. Il est expressément interdit de jeter à même le sol des papiers, cartons ou quelque objet que ce soit. Chaque exposant à l'obligation de vider et débarrasser son stand des déchets et objets invendus.

**Article 6 :** Les participants seront inscrits sur un registre rempli par les organisateurs. Ledit registre sera transmis à la Préfecture d'Arcachon dans la semaine suivant la fin de la manifestation.

**Article 7 :** Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles des services de police ou de gendarmerie, des services fiscaux et de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et pouvoir justifier de son identité.

**Article 8 :** La vente d'armes de toutes catégories est interdite. La vente d'animaux est interdite. La vente de produits alimentaires et de boissons par les exposants est interdite sauf professionnels. Les exposants sont responsables de la provenance et de la vente des objets qu'ils proposent.

**Article 9 :** Chaque exposant s'engage à respecter les consignes de sécurité qui lui seront données par les organisateurs ou les autorités.

**Article 10 :** L'accès aux animaux est interdit dans tous les bâtiments municipaux, à l'exception des chiens guides d'aveugle ou sur autorisation exceptionnelle.

**Article 11 :** Les organisateurs se réservent le droit d'expulser tout exposant ne respectant pas ce règlement ou gênant le bon déroulement de la manifestation.

**Article 12 :** Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration sur les stands (objets exposés, voitures, parapluies, structures...). Les participants reconnaissent être à jour de leur assurance responsabilité civile.

**Article 13 :** Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure.

**Article 14 :** L'exposant, qui sera présent le jour du déballage et transmet ses papiers d'identité déclare sur l'honneur :

- n'avoir participé dans l'année à aucune autre vente de même nature,
- ou avoir participé à une seule autre vente dans l'année de même nature à ..... le .....

L'exposant déclare également sur l'honneur que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.

Nom et prénom :

Date :

Fait à :

Signature :